

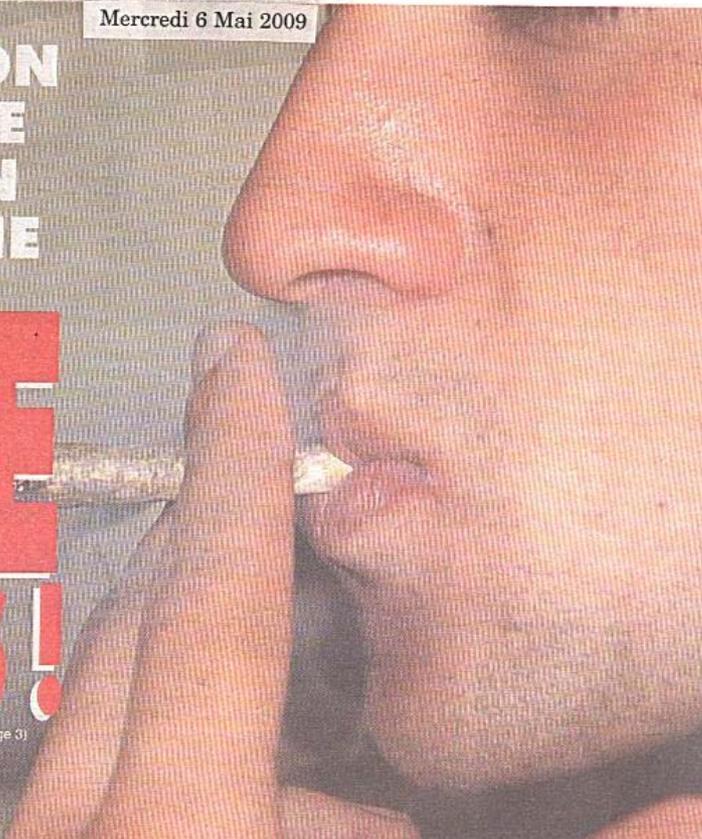
LIBERTE

Mercredi 6 Mai 2009

**LA CONSOMMATION
DE CETTE DROGUE
A QUADRUPLE EN
UN AN EN ALGERIE**

**ALERTE
AU CANNABIS !**

(Page 3)



LA CONSOMMATION DE CETTE DROGUE A QUADRUPLÉ EN UN AN EN ALGÉRIE

Alerte au cannabis !

Le cannabis reste en tête du trafic et de la consommation de drogue dans notre pays à cause de la proximité du Maroc, connu pour être le plus important producteur de cannabis dans le monde.

"D'un pays de transit, nous sommes devenus un pays de consommation de drogue, et cette consommation devient de plus en plus dangereuse", a affirmé, hier, M. Abdelmalek Sayeh, DG de l'Office national de prévention et de lutte contre la drogue et la toxicomanie, lors d'une rencontre organisée, hier, au Cercle de l'armée de Béni-Messous, sur l'application de la loi n°18-04 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de drogue et de substances psychotropes. Il explique qu'il devient de plus en plus difficile pour les narcotrafiquants de transiter leurs marchandises via l'Algérie vers l'Europe, notamment la France, l'Espagne et l'Italie qui connaissent une stabilité de la consommation à cause de "leurs frontières qui deviennent de plus en plus hermétiques. Alors la drogue, qui n'arrive pas à être acheminée vers ces pays, reste en Algérie. Les magistrats et les services de sécurité le savent". M. Sayeh soutient que la plupart des contrebandiers se sont convertis en narcotrafiquants et inversement, ces derniers se spécialisent dans différents "craux" comme le trafic de la marchandise. "Il y a plusieurs itinéraires entre l'Afrique et l'Europe, mais les chemins les plus utilisés sont ceux de la Tunisie, du Maroc et en particulier l'Algérie parce qu'ils sont les moins chers". Selon le DG de l'Office national de prévention et de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la plupart des trafiquants de drogue étrangers ont cédé leurs parts de ce marché aux Algériens, depuis l'apparition du terrorisme. Il révèle, par ailleurs, que les services maritimes français ont informé récemment les autorités algériennes de l'interception d'un navire en provenance du Brésil à desti-



80% des consommateurs de drogue algériens ont entre 16 et 30 ans.

nation de l'Algérie contenant plus de trois tonnes de cocaïne. Toutefois, affirme-t-il, le cannabis reste en tête du trafic et de la consommation de drogue dans notre pays à cause de la proximité du Maroc, connu pour être le plus important producteur de cannabis dans le monde. Enfin, M. Sayeh affirme que 80% des consommateurs de drogue algériens ont entre 16 et 30 ans. "C'est un indice très inquiétant d'autant que le taux de consommation de drogue est en constante augmentation". Pour sa part, le professeur en psychiatrie M. Ridouh est d'avis que les kamikazes "sont des gens conscients et responsables de leurs actes. Ce qui est préoccupant, c'est

la prévalence de la petite criminalité. Nous avons peu de centres de désintoxication". Quant à M. Etienne Apaire, président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie en France, il fait le pari que d'ici 10 ans, notre pays sera touché par les drogues de synthèse. "Le trafic de stupéfiants a pris encore de l'ampleur. Ce sont des centaines de milliards d'euros qui sont en cause. Il faut mettre des dispositifs pour saisir l'argent de la drogue pour que, quand les narcotrafiquants sortent de la prison, ils ne récupèrent pas cet argent. La meilleure solution, c'est de travailler ensemble". C'est pour cette raison, annonce-t-il, que la France a pris la décision de mettre en place un centre

d'échange d'informations, "surtout ce qui se passe en Méditerranée. Il y va de l'intérêt de l'Algérie d'être présente dans ce centre". Pour ce qui est de la loi

numéro 04-18 du 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicite de la drogue et de substances psychotropes, comme son intitulé l'indique, elle se caractérise par de nouvelles dispositions d'ordre préventif et curatif en plus des mesures de répression. En d'autres termes, le législateur préconise l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication. Sur le terrain, l'application de ces principes de loi n'a pas toujours été évidente à cause particulièrement du manque de clarté des procédures de mise en œuvre et l'insuffisance des infrastructures de traitement des toxicomanes. C'est ce constat qui a poussé l'Office national de prévention et de lutte contre la drogue et la toxicomanie, en collaboration avec le réseau Mednet de coopération dans le domaine de la prévention et de lutte contre la drogue, à organiser ces journées d'étude en vue d'améliorer les connaissances des personnes chargées de l'application des lois et de s'informer sur l'expérience d'autres pays dans le domaine.

NISSA HAMMADI